

La dépense nationale en faveur de la protection de la biodiversité et des paysages a doublé depuis 2000

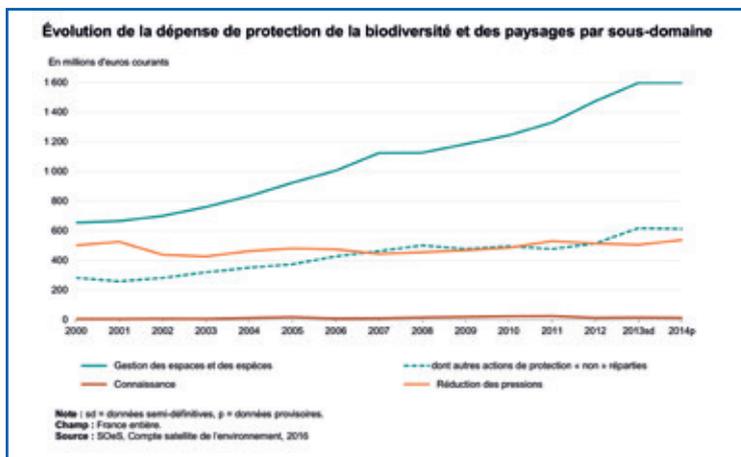
En 2014, la dépense de protection de la biodiversité et des paysages s'est élevée à 2,1 milliards d'euros en hausse de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Elle est près de deux fois plus élevée qu'en 2000.

De 2000 à 2014, la dépense nationale en faveur de la protection de la biodiversité et des paysages est passée de 1,2 à 2,1 milliards d'euros. Cette forte hausse s'explique par un effort financier plus important des pouvoirs publics et des collectivités territoriales qui en financent près des trois quarts. Le poids des pouvoirs publics, déjà majoritaire, tend à augmenter d'année en année au détriment de celui des ménages et des entreprises. C'est que l'évolution

de cette dépense est plus sensible à l'importance des politiques publiques qu'à la conjoncture économique.

La dépense nationale en faveur de la protection de la biodiversité et des paysages se répartit sur trois domaines : la gestion des espaces et des espèces, les actions dites « de réduction des pressions » et la connaissance de la biodiversité et des paysages.

La gestion des espaces et des espèces regroupe les actions visant à préserver la diversité de la faune et de la flore. Elle comprend par exemple la gestion du réseau Natura 2000, des réserves naturelles, l'entretien et la restauration des milieux aquatiques ou bien les dépenses des associations de



protection de la nature. En 2014, la dépense liée à la gestion des espaces et des espèces a augmenté de 7 % pour s'établir à 1,6 milliard d'euros. Elle représente les trois quarts de la dépense totale de protection de la biodiversité et des paysages.

Les actions « de réduction des pressions » ont pour objectif de réparer les dommages causés aux paysages et à la biodiversité par certains secteurs d'activité tels que l'agriculture, l'industrie et les transports. Ces actions sont généralement mises en œuvre par les entreprises elles-mêmes. En 2014, la dépense s'établit à 537 millions d'euros, en hausse de 6 % par rapport à 2013.

Enfin, la connaissance de la biodiversité et des paysages nécessite des actions d'inventaire, d'expertises relatives au patrimoine naturel. En 2014, la dépense liée à ces

actions s'est élevée à 12 millions d'euros et ne représente qu'une faible part (0,6 %) de la dépense totale.

En France, la protection de la biodiversité et des paysages reste largement financée par les fonds européens et le secteur public qui assument près de 80 % de la dépense totale. Le reste est en grande partie financé par les entreprises dont la contribution s'est toutefois réduite depuis 2000, malgré une hausse en 2014 par rapport à 2013 : 416 millions d'euros contre 469 millions d'euros.

Enfin, les ménages participent de façon plus marginale au financement de la protection de la biodiversité et des paysages. En 2014, ils ont financé 81 millions d'euros essentiellement au travers de leur contribution au fonctionnement des associations. ■

CGEDD

APPEL AUX AUTEURS

Le numéro de Mars de la revue **L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES** sera consacré au thème :

Cybersécurité : sécuriser les procédés

Autres thèmes :

- Micropolluants : les méthodes de surveillance
- Stockage de l'eau : quelles solutions ?
- La mesure de débit en canal ouvert
- Pompes et systèmes de dosage : critères de choix
- Pompes : les principes d'une hydraulique adaptée



L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES

Les auteurs intéressés par la parution gratuite d'un article sont invités à contacter la rédaction au 01 44 84 78 79 ou par mail à vjohanet@editions-johanet.com

EN BREF

• **Zones de rejet végétalisées** : Le projet ZHART a permis d'étoffer et de produire des connaissances sur les Zones de Rejet Végétalisées (ZRV), sur leur fonctionnement hydraulique, épuratoire et écologique ainsi que sur les représentations que peuvent s'en faire leurs usagers. http://www.genieecologique.fr/sites/default/files/documents/biblio/recommandations_pour_la_conception_le_suivi_et_la_gestion_de_nouveaux_concepts_de_zrv.pdf

• **Gestion des rivières** : L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse publie deux livrets pour accompagner les collectivités qui souhaitent agir pour renaturer les rivières tout en luttant contre les inondations. http://www.sauvonsleau.fr/jcms/e_15472#.WHM-PIPhCU

• **Eau, chiffres clés 2016** : Les informations présentées dans ce recueil dressent un panorama de la situation de l'eau et des milieux aquatiques à travers une sélection de données synthétiques, couvrant de nombreux enjeux : <http://www.eaufrance.fr/ressources/documents/reperes-chiffres-cles-sur-l-eau-et>

• **Sécheresse** : En 2015, le nombre de départements concernés par des mesures de restriction pendant l'été a parmi les plus élevés depuis 2002. Au 15 août, il a atteint le maximum observé pour un mois d'août soit 71 départements concernés. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Chiffres-cles-de-leau-et-de-les.html>

Thème du prochain numéro

Raccords, manchons, robinets : sécuriser les connexions (Avril)

Un savoir faire reconnu par nos clients

De la conception à la réalisation d'éléments chaudronnés pour tout secteur d'activités.

Des moyens de réalisation adaptés à la petite et moyenne série.



Réalisation sur matière thermoplastiques :
PEHD, PP, PVC, PMMA, PC.

Un parc machine à disposition pour la sous-traitance :

- **USINAGE** : commande numérique format 4*2 ml.



- **PLIAGE** : jusqu'à 3 ml en pehd et PP épaisseur 15 mm et les plastiques transparent.
- **SOUDURE** : bout à bout jusqu'à 3 ml, réalisation de cuve ronde et rectangle.

■ **DDCSPP des Vosges:** Yann Negro, attaché principal d'administration de l'État, est nommé directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations des Vosges, à compter du 30 décembre 2016.

■ **DDPP du Calvados:** Christophe Martinet (IGPEF), directeur départemental de la protection des populations de la Somme, est nommé directeur départemental de la protection des populations du Calvados, à compter du 1^{er} janvier 2017.

■ **DDCSPP de l'Allier:** Anne Costaz, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, est nommée directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier, à compter du 1^{er} janvier 2017.

■ **CGEDD:** Pierre-Alain Roche (IGPEF), a été nommé président de la section « Mobilités et transports » du Conseil général de l'environnement et du développement durable à compter du 1^{er} janvier 2017.

■ **CGAAER:** Gilles Burban (IGPEF), a été renouvelé dans les fonctions de secrétaire général du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, à compter du 20 janvier 2017.

■ **DDT du Vaucluse:** Annick Baille (ICPEF), est nommée directrice départementale des territoires du Vaucluse, à compter du 31 décembre 2016.

■ **DDTM du Var:** David Barjon, architecte et urbaniste de l'État, est nommé directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Var à compter du 1^{er} janvier 2017.

■ **CGAAER:** Hervé Piaton (IGPEF), est nommé président de la section « forêts, eaux et territoires » du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, à compter du 1^{er} janvier 2017.

■ **AFB - Présidence:** Sur proposition de Ségolène Royal, le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité a désigné Philippe Martin comme futur Président exécutif à l'issue des procédures prévues. Françoise Gaill, coordinatrice de la Plateforme Océan et Climat et Ferdy Louisy, Président du Parc National de la Guadeloupe sont nommées Vi-Présidentes.

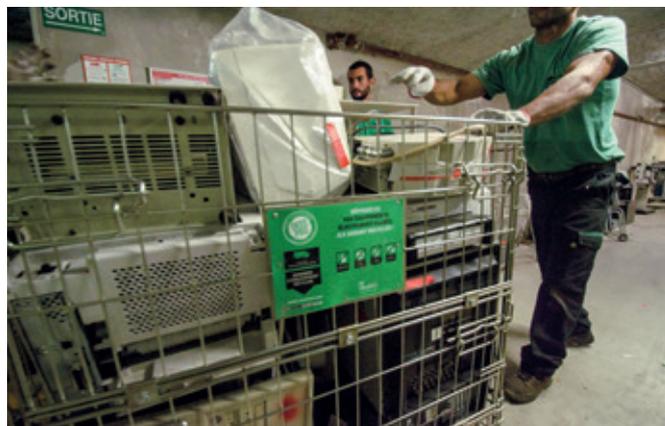
Déchets d'équipements électriques et électroniques : collecte et valorisation montent peu à peu en puissance

Alors que la pression réglementaire s'accroît sur les détenteurs de déchets, l'éco-organisme Récyllum propose aux entreprises une solution gratuite et complète pour collecter et recycler leurs matériels électriques et électroniques en fin de vie. Un service qui concerne aussi bien les petits matériels collectés dans des conteneurs que des équipements industriels de plusieurs tonnes. Déjà présent auprès des acteurs de la filière eau, Récyllum souhaite aller plus loin en aidant les entreprises du secteur à mieux comprendre leurs droits et devoirs. Rencontre avec Hervé Grimaud, directeur général de Récyllum, l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des déchets électriques et électroniques professionnels, aussi appelés DEEE Pro.

Revue E.I.N.: Quelles sont les obligations qui pèsent sur les détenteurs d'équipements électriques et électroniques ?

H.G.: Les entreprises qui veulent se défaire d'équipements électriques et électroniques dont elles n'ont plus l'usage sont considérées comme des producteurs de déchets. À ce titre, elles sont responsables du devenir de leurs déchets et notamment de leurs déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). La responsabilité des particuliers s'arrête lorsque l'objet est mis à la poubelle: c'est alors la collectivité locale qui devient responsable de sa collecte et de son traitement. Lorsque vous êtes professionnel, cette responsabilité est sans limite, c'est-à-dire que même si vous contractez avec un gestionnaire de déchets, vous restez indéfiniment responsable du bon traitement de vos déchets. Cela signifie, très concrètement, que si le traitement de ce déchet n'est pas convenablement effectué, les pouvoirs publics peuvent vous contraindre à récupérer vos déchets pour les faire traiter conformément à la réglementation, à vos frais.

Revue E.I.N.: C'est un risque très



Tous les fabricants d'équipements électrique en France, que ces équipements soient destinés aux particuliers ou aux professionnels, doivent organiser la fin de vie de leurs produits.

théorique...

H.G.: C'est quelque chose qui a longtemps relevé du risque théorique... mais c'est de moins en moins le cas. On observe en effet une nette augmentation du nombre de contrôles et de sanctions associées à l'inobservation de la réglementation. La seule manière pour le détenteur d'être relevé de cette responsabilité, c'est de faire appel à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics qui, parce qu'il répond à un cahier des charges très contraignant et qu'il est régulièrement audité, présente suffisamment de garanties pour relever le détenteur de toute responsabilité.

Revue E.I.N.: Pouvez-vous nous présenter Récyllum en quelques mots ?

H.G.: Récyllum est un éco-organisme à but non lucratif en charge depuis 2006 de la collecte et du recyclage des lampes usagées et, depuis 2012, des équipements électriques et électroniques professionnels du bâtiment, de l'industrie, de la recherche et du médical: matériels d'éclairage, de régulation et de contrôle, instruments de mesure, de test, équipements médicaux, outillages électriques...

Récyllum est financé par des industriels qui mettent ces équipements sur le marché et qui, conformément au principe de la responsabilité élargie du producteur (REP), doivent prendre en charge la collecte et le recyclage des

DEEE de leurs clients, et peuvent le faire collégialement via un éco-organisme. Récyllum fait en sorte que les industriels, collectivités territoriales ou autres professionnels de tous ordres détenant des équipements électriques usagés puissent les faire collecter et recycler sans se poser la question du coût.

Nous travaillons déjà avec de grandes entreprises dans les domaines du contrôle et de l'analyse de l'eau, ou parmi les fabricants de compteurs et pompes... Je citerais notamment Diehl Metering, Ecometering, Zenner Itron, Elster Water, Agilent, Saur, Ista, Melag, Comap ou encore Axflow... Au total, près de 1500 fabricants d'équipements ont décidé de nous faire confiance pour recycler les équipements électriques de leurs clients.

Revue E.I.N.: Que doit-on entendre par équipement électrique ?

H.G.: Tout équipement électrique fonctionnant en basse tension, de la machine pesant 2 tonnes jusqu'à l'automate programmable en passant par les armoires électriques, pompes, véris, instruments de mesure, etc.... Dans la filière eau, nous récupérons aussi bien les luminaires que les outils de contrôle et de mesure ou encore les compteurs volumétriques, les pompes, les analyseurs etc.... Notre action repose sur l'obligation réglementaire qui a étendu en 2005 le principe de la



Des solutions analytiques innovantes pour l'analyse de l'eau

EAUX USÉES - POTABLES - DE MER - FLUVIALES - SOUTERRAINES



FUTURA 3

Le meilleur du flux continu

- La solution la plus performante pour vos analyses de phénols, cyanures, détergents...
- Analyses totalement automatisées (pas de préparations d'échantillons nécessaire)

SMARTCHEM 600

Le séquentiel le plus performant du marché

- Plus de performance, de flexibilité et de précision
- Nitrites, nitrates, phosphates, chlorure, ammoniacque,... tous vos tests photométriques **pour quelques centimes d'euros par test seulement**



Pour une présentation du Smartchem 600



ENVERDI

La DBO5 en seulement 48h

- Pour vos analyses de DBO5, gagnez du temps, de la place et réalisez des économies avec le kit Enverdi DBO



DÉCOUVREZ NOS GAMMES SÉQUENTIEL ET FLUX CONTINU ET NOS RÉACTIFS PRÊTS À L'EMPLOI SUR

www.amsalliance.com

Contactez-nous au 01 34 18 71 10

NOMINATIONS

■ **AFB - Direction générale:** Christophe Aubel est nommé directeur général de l'Agence française pour la biodiversité. Paul Michelet (IGPEF), a été nommé directeur général adjoint.

■ **AFB - Conseil scientifique:** Gilles Bœuf et Luc Abadie sont nommés respectivement président et vice-président du conseil scientifique de l'Agence française pour la biodiversité.

■ **ARS Normandie:** Christine Gardel est nommée directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie, à compter du 1^{er} février 2017.

■ **Atlas Copco Compresseurs:** Ignace Cappuyns est nommé directeur général de la division Compresseurs d'Atlas Copco.

■ **Suez Consulting:** Annelise Avril est nommée Directeur Général de SUEZ Consulting, filiale d'ingénierie et de conseil du Groupe SUEZ.

■ **DDCS de l'Hérault:** Didier Carponcin, attaché d'administration de l'État, est nommé directeur départemental de la cohésion sociale de l'Hérault à compter du 16 janvier 2017.

■ **DDT du Lot et Garonne:** François Cazottes (IPEF), est nommé directeur départemental des territoires du Tarn, à compter du 16 janvier 2017.

■ **DDCSPP de la Haute-Corse:** Florence Tessiot (ICPEF), est nommée directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Corse, à compter du 15 janvier 2017.

■ **Hydros:** Luc Bertossi est le nouveau Directeur Général du pôle de compétitivité Hydros. Diplômé de l'ESCP Europe, Luc Bertossi dispose d'une solide expertise avec 25 années d'expérience dans le domaine de l'eau dont 8 ans chez Saint-Gobain PAM en charge des Ventes Export en Europe pour la Division Assainissement, 14 ans chez Rehau en tant que DG de la Branche Industrie, et 3 années chez Pipelife France en tant que CEO France.

■ **ANSES:** Luc Derepas a été nommé président du conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail par décret du Président de la République en date du 17 janvier 2017.

REP aux équipements électriques et électroniques, qu'ils soient destinés aux particuliers ou aux professionnels, ce qui a donc contraint les fabricants de ces équipements à en organiser et financer la fin de vie.

Revue E.I.N.: En quoi consiste, pratiquement, votre action ?

H.G.: Sans être ni transporteur ni opérateur de traitement, nous orchestrerons les opérations de collecte et de traitement des déchets qui nous sont confiés. Nous offrons aux détenteurs d'équipements électriques un service de collecte, de dépollution et de recyclage conforme à la réglementation sans surcoût puisqu'ils ont déjà payé pour ce service. Je m'explique: lorsqu'une entreprise achète des équipements électriques, elle s'acquitte, souvent sans le savoir, d'une éco-contribution qui finance la collecte et le recyclage de ces matériels. Cela signifie qu'une fois ses équipements électriques en fin de vie, l'entreprise a le droit de les faire enlever et recycler gratuitement par Récylum.

Revue E.I.N.: Quelles solutions de collecte proposez-vous aux détenteurs de DEEE ?

H.G.: Récylum a développé plusieurs solutions de collecte adaptées à tous les besoins en fonction des volumes de déchets à évacuer et des contraintes opérationnelles des détenteurs de ces déchets. Les enlèvements peuvent être récurrents, avec mise à disposition permanente de conteneurs pour le petit matériel directement dans les locaux des détenteurs, ou plus ponctuels lors d'un déstockage de vieux matériel, d'un chantier de rénovation ou de l'évacuation d'équipements volumineux (parfois synchronisée avec la livraison du matériel neuf de remplacement). Et tout cela en toute gratuité pour les entreprises qui font directement appel à nous. Les détenteurs peuvent également bénéficier d'un réseau de déchèteries professionnelles partenaires, ou encore faire appel à leur prestataire de maintenance, leur gestionnaire de déchets ou leur fournisseur qui se chargeront de remettre à Récylum les équipements usagés, parfois moyennant le paiement d'un service complémentaire. Charge au détenteur de DEEE d'exiger que son prestataire remette les DEEE à Récylum et lui transmette pour preuve des documents de traçabilité. Afin de

déterminer la meilleure solution de collecte, l'idéal est que les entreprises nous contactent pour faire le point sur leur besoin ou visitent notre site Internet.

Revue E.I.N.: Que deviennent les équipements une fois collectés ?

H.G.: Ils sont envoyés vers les centres de traitement de la filière qui vont alors les démonter et les dépolluer. Notre responsabilité s'étend jusqu'aux filières en aval, c'est-à-dire à toutes les étapes jusqu'aux étapes finales de recyclage, valorisation énergétique ou destruction définitive. Nous nous assurons que toutes les fractions (métaux, plastiques, verre...) ont été proprement dépolluées avant d'être mises en filières auprès d'acteurs capables de leur redonner une valeur. Nous suivons l'ensemble de ce processus, et disposons d'un droit de regard, voire de veto – de manière à s'assurer que ces filières offrent toutes les garanties nécessaires pour que le maximum de matières soit recyclé dans le cadre de la fabrication de produits neufs.

Revue E.I.N.: Ou en sommes-nous aujourd'hui en matière de recyclage ?

H.G.: En termes de captation, on estime aujourd'hui que moins de 20 % des équipements électriques des professionnels qui arrivent en fin de vie sont recyclés. C'est peu par rapport à ce que l'on observe au sein de la filière des DEEE des particuliers dont le taux de collecte sur l'électroménager avoisine aujourd'hui les 45 %, mais les filières professionnelles sont plus hétérogènes et les obligations plus récentes. L'objectif réglementaire vise à atteindre un taux de collecte de 65 % des équipements électriques vendus, à l'horizon 2019.

En termes de valorisation, nous devons recycler au moins 80 % du poids des équipements collectés. Les bilans matières que nous réalisons régulièrement montrent que l'on se situe largement au dessus, autour de 85 %.

Revue E.I.N.: Comment faire pour aller plus vite et plus loin en matière de recyclage ?

H.G.: La réglementation, en matière de recyclage, ne doit pas être le seul



Récylum a développé plusieurs solutions de collecte adaptées à toutes les situations en fonction des volumes de déchets à évacuer et de la récurrence des enlèvements.

déterminant. Il existe d'importants gisements de progrès qui nécessitent de faire de la pédagogie, auprès des détenteurs comme auprès des fabricants, pour systématiser la collecte, le recyclage et la valorisation.

Si nous avons une importante mission d'information des détenteurs de DEEE, notre rôle consiste aussi à accompagner les fabricants pour que leurs produits soient de plus en plus facilement recyclables. C'est de l'écoconception appliquée à la fin de vie des produits qui consiste à inciter les fabricants à faire des efforts dès la conception des équipements pour qu'ils soient plus faciles à recycler et pour qu'ils contiennent moins de polluants.

Les acheteurs s'interrogent également de plus en plus fréquemment sur le taux de recyclabilité des produits, qui devient un critère différenciant dans les appels d'offres. Nous proposons donc aux industriels de les accompagner en toute neutralité commerciale pour les aider à répondre à ces nouveaux enjeux.

Un autre aspect de notre action concerne l'intégration des matières recyclées: beaucoup d'industriels travaillent la recyclabilité de leurs produits mais moins nombreux sont ceux qui sont enclins à intégrer des matières recyclées dans leurs processus de fabrication.

*Propos recueillis par
Vincent Johanet*